

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

des Copropriétaires de la Résidence MERPA

Leuvensesteenweg 280-288, le 1^{er} octobre 2020 à 18h30

Lieu de réunion : à la copropriété, dans le garage, du côté casino, Julien Trekkerstraat.

Le conseil de copropriété vous a proposé cette AGE en urgence avec comme points à l'ordre du jour, la fin de la mission du syndic actuel à effet immédiat et la nomination du nouveau syndic.

1. Mise en place de la séance :

a. Vérification des présences et des procurations :

S'agissant d'une seconde assemblée, la première ayant eu lieu le 16 septembre 2020 à 18h30 et le double quorum requis n'ayant pas été atteint, l'Assemblée générale de ce jour peut donc valablement délibérer sur les points inscrits à son ordre du jour même si le double quorum n'est pas atteint.

b. Nomination d'un(e) Président(e) de séance :

L'assemblée propose de nommer Madame/Monsieur : Arnaud MARIEN, président(e) de séance.

Vote : L'assemblée accepte et approuve, à l'unanimité des présents et représentés.

c. Nomination d'un(e) secrétaire :

L'assemblée propose de nommer Madame/Monsieur : Mathieu VANDERBIST, secrétaire de séance.

Vote : L'assemblée accepte et approuve, à l'unanimité des présents et représentés.

2. Fin de la mission du syndic actuel :

Il est proposé à l'assemblée générale de mettre fin au mandat actuel du syndic 7 SYNDIC ayant son siège social au 1 avenue de la Brabançonne à 1000 Bxl et portant le numéro d'entreprise 0481.051.168. pour manquements graves aux fonctions de syndic. Cette fin de mandat prenant effet immédiatement.

Vote : L'assemblée accepte et approuve, à l'unanimité des présents et représentés.

3. Désignation d'un nouveau syndic :

Il est proposé à l'assemblée générale de désigner la société Eurofa représentée par son administrateur délégué, Monsieur Roland Moreau de Bellaing en qualité de nouveau syndic de la copropriété à partir de ce jour.

Vote : L'assemblée accepte et approuve, à l'unanimité des présents et représentés.

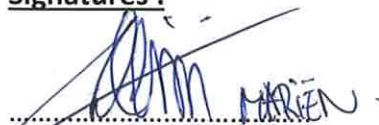
4. Signature du nouveau contrat de syndic :

Il est proposé à l'assemblée générale de donner mandat au Conseil de Copropriété pour signer le contrat de syndic proposé par La société Eurofa.

Vote : L'assemblée accepte et approuve, à l'unanimité des présents et représentés.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été examinés, la séance est levée à 19h00

Signatures :


.....
Président(e) de Séance


.....
Secrétaire de Séance

Mathieu VANDERBIST

Tous les présents :

Appartement 3.6
Mathieu VANDERBIST



Appartement 3.
Sophie STOCKBROECK
per procuration



Appartement 3.5
Monsieur & Madame VANLEE
BENOIT



Appartement 3.8
Arnoud MARIEN



Appartement 3.3
chantal DUMONT
per procuration



Appartement 2.5
Monsieur & Madame VANHEE
BENOIT



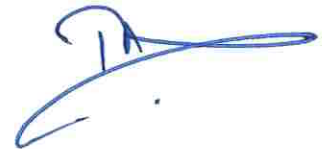
Appartement 3.7
Bruna Simoes Goncalves



Appartement 3.2
Derek WEI



Appartement 2.4
CAROL TASSIN



Show room 3 - AIRPORT FAMILY CENTER
Christophe IRACI



Appartement 2.1
Yannick VEGA
per procuration

